

Lettre du 21 avril 1947.



Monsieur,

J'ai bien reçu votre lettre du 31 Mars et l'ai lue avec grand intérêt.

J'ai pu, en effet, éprouver en Allemagne, lorsque j'y étais interné, la fermeté et la fidélité de conviction de vos amis, c'est pour cela que j'accepte volontiers d'être témoin des " Témoins de Jéhovah. "

Et j'interviens par même courrier auprès du Préfet de Police, afin qu'il vous rende l'autorisation d'exercer librement votre culte.*

Croyez, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments distingués.

Léon BLUM

** L'œuvre d'évangélisation des Témoins de Jéhovah fût interdite en France à la mi-octobre 1939, peu après la déclaration de guerre à l'Allemagne du 3 septembre.*